

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

### LE BAS-SAINT-LAURENT MIS À L'ÉCART

**Saint-Gabriel, le 11 août 2006** - La **Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent** dénonce le peu de cas qui a été fait de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'annonce de la répartition budgétaire pour la stratégie d'investissements sylvicoles.

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent recevra 75 000 \$ sur un montant total de 5 millions \$, soit 1,5 % de l'investissement total alors que les superficies pour réaliser des travaux commerciaux répondant aux critères prévus dans la stratégie mise de l'avant par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, représentent 20 % de celles du Québec.

Cette stratégie d'investissements sylvicoles a été mise en place suite aux recommandations du rapport Coulombe. Elle vise à réaliser des travaux commerciaux afin de disponibiliser des volumes de bois pour l'industrie de la transformation. Dans le dernier discours sur le budget, le Gouvernement annonçait la mise en place, dès 2006, d'une stratégie d'investissements sylvicoles portant sur des travaux commerciaux à réaliser en forêt privée et publique. Un budget de 10 M \$ et 20 M \$, respectivement pour 2006 et 2007, y seront consentis dont 5 M \$/année pour la forêt privée.

L'enjeu est extrêmement important pour la région : il s'agit non seulement de produire du bois destiné à être transformé localement dans un contexte où les sources d'approvisionnement de la forêt publique ont diminué de 50 % au cours des six dernières années, mais également pour les nombreuses retombées économiques que l'activité forestière génère pour nos communautés, notamment en terme d'emplois.

Nous demandons à monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Kamouraska-Témiscouata, d'intervenir immédiatement et de façon énergique auprès de son collègue Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, afin que le Bas-Saint-Laurent obtienne sa juste part des fonds prévus pour la réalisation de la stratégie d'investissements sylvicoles.

Pour la **Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent** et ses 5 500 propriétaires-membres, une répartition budgétaire qui exclurait la forêt privée bas-laurentienne serait inacceptable.

- 30 -

Source : Alain Marcoux, directeur général  
FOGC du BSL  
(418) 798-8851